

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 juin 2020

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 39
Nombre de représentés : 00
Nombre de votants : 39

OBJET

Affaire n° 2020-006

COMMISSION D'APPEL
D'OFFRES A CARACTERE
PERMANENT

JURY DE CONCOURS DE MAITRISE
D'OEUVRE

DÉSIGNATION DES MEMBRES

L'AN DEUX MILLE VINGT, le mardi deux juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni au Complexe Sportif Municipal, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, M. Fayzal Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Patrice Payet, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Pamela Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Breda, M. Sergio Erapa, M. Patrice Casimir, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Annie Mourgaye, Mme Valérie Auber.

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 27 mai 2020 et affichée le 27 mai 2020.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 24 JUIN 2020

Absents représentés : Néant.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Néant.

Absents : Néant.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

Affaire n°2020-006

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

DÉSIGNATION DES MEMBRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-22 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1414-1, L 1414-2 et suivant;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-5, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune d'au moins 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président de droit, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du Conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Vu le rapport présenté en séance le 2 juin 2020 relatif à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent ;

Après discussion et appel à candidatures,

Liste de la majorité

Titulaires

- M. Bernard Robert
- Mme Jasmine Béton
- M. Franck Jacques Antoine
- Mme Annick Le Toullec
- M. Fayzal Ahmed Vali

Suppléants(es)

- Mme Véronique Bassonville
- M. Alain Iafar
- M. Henry Hippolyte
- Mme Danila Bègue
- Mme Garcia Abelard

Liste de l'opposition

Titulaires

- Mme Firose Gador
- M. Sergio Erapa
- M. Patrice Casimir

Suppléants(es)

- Mme Valérie Auber
- M. Bertrand Fruteau
- Mme Annie Mourgaye

DECIDE

Article 1 : de procéder au scrutin secret ;

Pour superviser les opérations de vote et procéder au dépouillement, M. Armand Mouniata se propose en qualité d'assesseur.

Liste de la majorité

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages obtenus : 33

Liste de l'opposition

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages obtenus : 6

Article 2 : de proclamer élus membres de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Titulaires

- M. Bernard Robert
- Mme Jasmine Béton
- M. Franck Jacques Antoine
- Mme Annick Le Toullec
- Mme Firose Gador

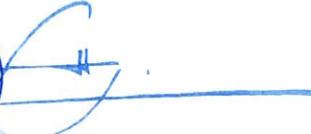
Suppléants(es)

- Mme Véronique Bassonville
- M. Alain Iafar
- M. Henry Hippolyte
- Mme Danila Bègue
- Mme Valérie Auber

Article 3 : d'acter que les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres siégeront au jury de concours chargé de donner un avis sur les candidatures et les projets conformément à l'article R.2162-24 du code de la commande publique ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020



ID : 974-219740073-20200602-DL20620_1-DE